



COMMUNE DE BEAUSSAULT.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.02.2026

Le Maire ouvre la séance à 19h45. Un membre est absent excusé : Félix VANDER BRIGGHE.

Un membre est absent non excusé : Nathalie LEGRAND. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Bruno RENIER est désigné comme secrétaire de séance.

1. Attribution coupe de bois Beaumont

Cette année nous attribuons uniquement les arbres tombés ainsi que les couplets de chênes (2 à 3 couplets par acquéreur).

Attribution le dimanche 1^{er} mars à 8h00

Marquage des arbres le mercredi 25 février à 10h00

2. Approbation procès-verbal réunion du 24.11.25

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

3. Compte de gestion et compte administratif 2025. (Délibération 1/2026)

La section fonctionnement dégage un excédent de 61 908.79€ qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 187 456.28€, soit un excédent total de 249 365.07€.

Pour la section investissement, il est constaté un déficit de 47 833.95€ qui s'ajoute au déficit antérieur de 4 631.06€, soit au final un déficit cumulé de 52 465.01€.

Le déficit en investissement est en partie dû aux dépenses non subventionnées (Etudes raccordement de la salle à France Telecom, toiture logement attenant à la mairie, pose de 2 cannes d'aspiration pour l'incendie et achat d'un nouveau photocopieur pour l'école) ainsi qu'au remboursement du capital de l'emprunt de la salle polyvalente.

Avant de faire procéder au vote par le doyen d'âge, le Maire propose de se retirer. Le Conseil donne son accord pour que le maire reste dans la salle mais il ne participe pas au vote.

Après délibération, le compte de gestion et le compte administratif 2025 sont adoptés à l'unanimité.

4. Choix entreprise élagage Grattennoix (Délibération 2/2026)

Trois devis ont été reçus pour procéder à l'élagage et/ou à l'abattage de certains arbres sur la place de Grattennoix ainsi qu'un bouleau proche de l'église :

- Guillaume HAUDRECHY de Bouelles = 3024 HT 3628.80€ TTC
- Freddy SIMEON de Neuville-Ferrières = 2470€ HT et TTC (TVA non applicable, art. 293 B du CGI)
- Pierre NACHUN de Vieux Rouen sur Bresle = 2200€ HT 2640€ TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité retient le devis de Freddy Siméon pour ce chantier.

Le bois abattu sera repris par la commune et vendu.

5. Encaissement chèque Groupama (Délibération 3/2026)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le chèque de Groupama d'un montant de 924€ en remboursement du sinistre sur la toiture de l'église après la tempête Gorette du 09.01.2026.

6. Tarification matériel cassé ou manquant salle (Délibération 4/2026)

Suite à l'achat de divers matériels pour la salle polyvalente (gobelets incassables, aimants, couvercles bac gastro...), le Conseil Municipal fixe le tarif à facturer en cas de casse ou manquement à l'état des lieux de sortie. Le reste des tarifs fixés auparavant reste inchangés. Il est ajouté qu'en cas de perte des clés, il sera facturé le montant du remplacement des 9 serrures identiques.

7. Permanence bureau de vote Elections municipales 15 & 22 mars 2026

8h00 - 10h00 : Agäina HUE – Christophe MOUQUET

10h00 - 12h00 : Philippe STRAGIER – Maguy LEFEBVRE

12h00 – 14h00 : Laurent AUVRAY – Emilie COQUATRIX

14h00 – 16h00 : Mickaël LEJEUNE – Corinne DEVRAIGNE

16H00 – 18H00 : Félix VANDERBRIGGHE – Françoise FOURNOT – Alban LEGRAND

Président du bureau de vote : Laurent FOURNIER

Vice-Président du bureau de vote : Bruno RENIER

Ces deux personnes seront présentes toute la journée chacun leur tour

8. Questions diverses

. L'Impasse du Moulin de Glinet se détériore de plus en plus, tout comme beaucoup de routes de la commune

. Panneaux stop à Toupray et Impasse du Calvaire : la DIR de Forges a répondu que c'était le pouvoir de police du Maire qui s'appliquait vu que ces carrefours sont en agglomération, c'est donc à la commune de prendre une décision. Nous sommes tout de même dans l'attente d'un éventuel financement par le Département.

. Il faut revoir avec signalfast pour le marquage horizontal de la salle

. Il va falloir remplir la réserve incendie rue de Serqueux.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h45

PV arrêté à la séance du 20.03.2026

Le Maire,
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Bruno RENIER